

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 28 mai 2026

Spectateur(s) présent(s) : Mme Annie CANDELA, M. Thierry DRAN et M. Dominique GOMARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Franck LAUNETTE donnant pouvoir à M. Stéphane DÉRUE et Mme Sandra CAMPINHO donnant pouvoir à Mme Mylène LALLEMENT.

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Angélique BERNARD.

LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS

Intervention de M. Yves-Michel Frapart

M. Yves-Michel Frapart, vice-président de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC) en charge de l'environnement, est intervenu afin de présenter le projet de la version 2 de la future station d'épuration sur la commune.

Au cours de cette présentation, les principales caractéristiques du projet ainsi que son implantation ont été exposées aux membres du conseil municipal.

Les parcelles communales concernées par ce projet V2 sont les suivantes : ZC n°192 et 194 = 306 m².

La prochaine étape pour la CCMC consiste à obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés par ces parcelles nécessaires à engager les fouilles préventives par l'INRAP.

Délibération autorisation fouilles archéologiques préventives nouvelle STEP

Suite à l'intervention de M. Yves-Michel Frapart, monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la CCMC sollicitant l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives prescrites par l'INRAP sur le nouveau site de la future STEP.

Considérant que ces interventions sont indispensables à la poursuite de ce projet ; le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation des fouilles archéologiques préventives sur ce nouveau site.

Avis PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, le projet de PLUi a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 22 janvier 2026. Ce projet arrêté a été transmis pour avis à l'ensemble des communes membres.

Après analyse, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLUi arrêté, assorti des observations suivantes :

- Le règlement graphique du territoire de la commune n'étant pas à jour il n'est parfois pas simple d'analyser la situation.

Concernant le règlement écrit :

- Quelle est la limite à prendre en considération pour mesurer la distance entre l'implantation d'une éolienne et le village ?
- La commune doit-elle prendre en compte les habitats isolés (Mont Jalon et Maison Dieu) dans la distance éoliennes & village ?
- Le PLUi impactera-t-il nos deux projets éoliens déjà en cours ? (« le Parc des 12 Vertes » et « Maria 2 »).

Sur les OAP sectorielles ou thématiques applicables à la commune :

- Vu le projet initial d'extension sur la parcelle ZC166 qui s'est avéré inenvisageable, le conseil municipal demande le remplacement de cette zone d'extension sur la parcelle ZC 162 (contenance 858 m²) et sur la parcelle ZC 187 (contenance 3 593 m²).

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir la durée hebdomadaire de service de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale et de la bibliothèque.

Il souligne l'investissement et l'attitude particulièrement positive de l'agent, qui contribuent à une augmentation significative de la fréquentation de l'Agence Postale Communale. Cette évolution entraîne une charge de travail plus importante et nécessite davantage de temps consacré aux missions de la bibliothèque.

Afin de permettre à l'agent d'assurer pleinement ses missions à la bibliothèque sans interrompre le fonctionnement de l'Agence Postale Communale, Monsieur le Maire propose d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail de 6 heures.

Un avis favorable a été rendu par le Comité Social Territorial le 7 avril 2026.

Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant, ce qui permettra d'améliorer l'organisation du service et de répondre aux besoins des usagers tout en maintenant un accueil de qualité au sein des deux services.

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Remplacement agent technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un nouvel agent a pris ses fonctions à compter du 18 mai 2026, vu le non renouvellement du contrat à durée déterminée de l'ancien agent au poste d'agent technique polyvalent.

Il rappelle la nécessité d'un deuxième agent technique communal afin de maintenir la continuité du service public et la qualité des interventions sur la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder au remplacement de l'agent technique à la date du 18 mai 2026 pour une durée de 1 an renouvelable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de pourvoir l'emploi correspondant.

Création de poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent recruté pour occuper les fonctions d'agent technique communal depuis le 18 mai 2026 a été engagé sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Lors de l'entretien de recrutement, les conditions de rémunération ont été définies en tenant compte de l'expérience professionnelle et des compétences du candidat. Afin de respecter les engagements pris et de permettre une évolution correspondant au niveau de rémunération convenu, il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer ce poste.

Tarifs salles communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de location des salles communales n'ont pas été révisés depuis 2018. Il rappelle que, depuis cette date, les charges de fonctionnement des bâtiments communaux ont connu une augmentation significative. Par ailleurs, la salle communale a bénéficié de plusieurs améliorations et équipement supplémentaires. Il propose donc de réviser les tarifs de location des salles communales selon les modalités suivantes :

	½ journée	1 journée	2 jours
Salle communale			
Clubs et associations communales	Gratuit		
Agents communaux	Gratuit 1 fois par an et pour 1 seule salle		
Mairyons	75 €	155 €	200 €
Salle multifonctions			
Clubs et associations communales	Gratuit		
Agents communaux	Gratuit 1 fois par an et pour 1 seule salle		
Mairyons	15 €	50 €	70 €
Matériel			
Table	5.00 € l'unité		
Banc	2.50 € l'unité		
Vaisselle			
	Moins de 50 pers.	Plus de 50 pers.	
Toute la vaisselle	40 €	50 €	
Assiettes	23 €	30 €	
Verres	12 €	16 €	
Couverts	8 €	11 €	
Remboursement de la vaisselle cassée			
Verres et flûtes	2.00 € l'unité		
Couverts	2.00 € l'unité		
Assiettes	2.00 € l'unité		
Tasses à café	1.00 € l'unité		

Le conseil municipal approuve, à 14 voix POUR et 1 CONTRE, cette nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er juin 2026 uniquement aux contrats de location conclus à compter de cette date.

Les contrats signés avant le 1^{er} juin 2026 demeureront inchangés.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a participé à la commission éducation jeunesse de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole le 5 mai dernier. Lors de cette réunion, il a été indiqué que la maîtrise d'œuvre du projet de travaux de l'école de Nuisement avait été validée. À l'issue des études réalisées, le montant prévisionnel de l'opération a été réévalué à 2,2 millions d'euros, contre 1,8 millions d'euros initialement prévu.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que dans le cadre du bail emphytéotique conclu avec Nov'Habitat concernant le lotissement Le Brisson, une convention de réservation a été signée entre la commune et Nov'Habitat afin de définir les nouvelles modalités pratiques de la mise en œuvre des réservations de logements locatifs sociaux.

De plus, il informe le conseil municipal que la commission Fêtes et Cérémonies s'est réunie le 7 mai dernier afin de débiter la préparation des festivités du 13 et 14 juillet 2026. Plusieurs animations ont été retenues comme du paintball, structures gonflables pour les plus petits ainsi que diverses autres animations. Afin d'assurer la bonne organisation de la journée du 13 juillet, un tableau des disponibilités sera prochainement envoyé pour connaître les personnes souhaitant apporter leur aide.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement ont débuté rue de l'Hyvart afin de desservir les futures habitations actuellement en construction.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que, suite à une réunion relative au Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) organisée par la CCMC, la commission en charge du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) se réunira le 11 juin prochain afin de commencer sa mise à jour.

Monsieur le Maire fait également un point sur l'avancement du projet éolien avec la société WPD (anciennement Calycé). Il indique que l'étude du projet rencontre actuellement des difficultés, notamment en raison de la prise en compte des nouvelles règles du PLUi. Selon la prise en compte ou non de ces nouvelles contraintes, l'implantation de l'une des éoliennes pourrait se trouver trop proche du village. Des adaptations du projet devront, si besoin, être étudiées.

Monsieur le Maire fait un retour concernant la déclaration préalable déposée par la commune pour les bungalows du football. Il informe que l'avis rendu est favorable.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Boituzat interviendra prochainement Impasse Bertrant ainsi qu'au 12 Grande Rue afin de refaire les passages bateaux. Ces travaux se font dans l'attente des travaux plus importants engagés à la fin de l'année 2025.

Tour de table

Mme Floriane MONIOT signale la présence d'un essaim d'abeilles installé depuis plusieurs années dans un poteau électrique situé à proximité de sa propriété. Elle indique avoir pris contact avec des apiculteurs, mais ne peuvent rien faire. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec Enedis afin de couper temporairement l'alimentation électrique de ce poteau, ce qui permettrait l'intervention sécurisée des pompiers.

M. Hervé GALANT constate régulièrement la présence de déchets sauvages au pied de la benne à verre à côté de la cabane de chasse. Monsieur le Maire indique qu'un rappel des règles et de bonne conduite sera publié dans une prochaine édition du Mairy Info.

Mme Angélique BERNARD attire l'attention sur la présence de chiens sans laisse dans la commune. Monsieur le Maire propose également un rappel des règles en vigueur dans le prochain Mairy Info.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 25.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 juillet 2026.